

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du conseil municipal du 20 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PONT SUR SEINE, s'est réuni dans la Salle Polyvalente 5 Faubourg St Martin, sous la présidence de Mr Denis DESMARES, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

Mr Denis DESMARES, Maire, Mmes Catherine LENOUEVEL, Liliane CUNIN, Mrs Georges NOËL, Didier MOREL Maires-Adjointes, Mmes Anita GRUSELLE, Josette BOUREL, Mireille BOUCHEZ, Ludivine DESMARES et Mr Alfred ALBERTUS, conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Absents et excusés : Mme Danielle LAHAYE, Mr Jérôme DUFOUR, Mr Cédric MARECHAL, Mr Romuald TARY, et Mr Alain DELAMOUR représenté par Mr Didier MOREL.

Le Conseil a élu comme secrétaire de séance Mme Anita GRUSELLE.

Le compte rendu de la réunion du 02 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité, chaque conseiller municipal ayant pu en prendre connaissance suite à l'envoi électronique desdits documents.

Approbation des Comptes de Gestion 2022 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS

ANNEXES

Après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes, dressés par le Receveur, accompagnés des états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021 celui de toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution des budgets 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes, dressés par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation des Comptes Administratifs 2022 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Catherine LENOUEVEL, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés par Mr le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice correspondant,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs du Budget Principal et des Budgets Annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
Section de fonctionnement	Réalisations 2022	1.296.742,15	1.724.106,03	+ 427.363,88
	Résultats 2021		51.654,09	
	Solde global			+ 479.017,97
Section d'investissement	Réalisations 2022	556.251,30	417.032,36	-139.218,94
	Résultats 2021	239.779,73		
	Solde global			- 378.998,67
Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement	14.820,00	53.348,00	+ 38.528,00
Résultats	cumulés 2022	2.107.593,18	2.246.140,48	+138.547,30

BUDGET ANNEXE - SERVICE D'ASSAINISSEMENT

		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
Section de fonctionnement	Réalisations 2022	10.293,12	2.016,88	-8.276,24
	Résultats 2021		44.541,88	
	Solde global			+ 36.265,64
Section d'investissement	Réalisations 2022	1.618,18	5.917,71	+ 4.299,53
	Résultats 2021		114.373,08	
	Solde global			+ 118.676,61
Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats	cumulés 2022	11.911,30	166.849,55	+ 154.938,25

BUDGET ANNEXE – ATELIER ARTISANAL

		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
Section de fonctionnement	Réalisations 2022	6.472,94	18.693,40	+ 12.220,46
	Résultats 2021		570,69	
	Solde global			+ 12.791,15
Section d'investissement	Réalisations 2022	11.491,69	10.496,80	-994,89
	Résultats 2021	10.496,80		
	Solde global			- 11.491,69
Restes à réaliser	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement			
Résultats	cumulés 2022	28.461,43	29.760,89	+ 1.299,46

BUDGET ANNEXE – BOUCHERIE

		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
Section de fonctionnement	Réalisations 2022	17.912,15	30.418,24	+12.506,09
	Résultats 2021		784,80	
	Solde global			+13.290,89
Section d'investissement	Réalisations 2022	11.442,82	10.971,90	- 470,92
	Résultats 2021	10.971,90		
	Solde global			- 11.442,82
Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2022		40.326,87	42.174,94	+ 1.848,07

Affectation du Résultat de l'exercice 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'instruction comptable du 27 décembre 2005, Après avoir approuvé le 20 mars 2023, le compte administratif 2022 du **budget Principal**, qui présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement ▶ + **479.017,97 €**

Déficit d'investissement global ▶ - **378.998,67 €**

Un solde de restes à réaliser de : + 38.528,00 €

Soit un total de **Déficit** à couvrir de **340.470,67 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

DÉCIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget principal de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

→ **Affectation** en investissement en **recettes** au cpte 1068 ▶ **340.470,67 €**

→ report en investissement en **dépenses** ▶ **378.998,67 €**

→ Reste en excédent de fonctionnement ▶ **138.547,30 €**

Affectation du Résultat de l'exercice 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'instruction comptable du 27 décembre 2005, Après avoir approuvé le 20 mars 2023, le compte administratif 2022 du **budget Assainissement**, qui présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement ▶ + **36.265,64 €**

Excédent d'investissement ▶ + **118.672,61 €**

Un solde de restes à réaliser de : 0 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

DÉCIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

→ report en fonctionnement en **recettes** ▶ **36.265,64 €**

→ report en investissement en **recettes** ▶ **118.672,61 €**

Affectation du Résultat de l'exercice 2022 – BUDGET ATELIER ARTISANAL

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'instruction comptable du 27 décembre 2005, Après avoir approuvé le 20 mars 2023, le compte administratif 2022 du **budget Atelier Artisanal**, qui présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement ▶ + **12.791,15 €**

Déficit d'investissement ▶ - **11.491,69 €**

Un solde de restes à réaliser de : 0 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

DÉCIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

- **Affectation** en investissement en **recettes** au cpte 1068 ▶ **11.491,69 €**
- Report en investissement en **dépenses** ▶ **11.491,69 €**
- Reste en **excédent** de fonctionnement ▶ **1.299,46 €**

Affectation du Résultat de l'exercice 2022 – BUDGET BOUCHERIE

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'instruction comptable du 27 décembre 2005, Après avoir approuvé le 20 mars 2022, le compte administratif 2022 du **budget Boucherie**, qui présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement ▶ + **13.290,89 €**

Déficit d'investissement ▶ - **11.442,82 €**

Un solde de restes à réaliser de : 0 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

DÉCIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

- **Affectation** en investissement en **recettes** au cpte 1068 ▶ **11.442,82 €**
- Report en investissement en **dépenses** ▶ **11.442,82 €**
- Reste en **excédent** de fonctionnement ▶ **1.848,07 €**

Approbation des Budgets Primitifs 2023 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS

ANNEXES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du **BUDGET PRINCIPAL** et l'**ARRETE** à la somme de :
▶ en **FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes : UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE VINGT-CINQ EUROS et QUATRE-VINGT-QUINZE CENTIMES (**1.382.025,95 €**)

▶ en **INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes : SIX CENT QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT VINGT SEPT EUROS et SOIXANTE SEPT CENTIMES (**644.227,67 €**)

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du **BUDGET ASSAINISSEMENT** et l'**ARRETE** à la somme de :
▶ en **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : DOUZE MILLE CENT DIX HUIT EUROS (**12.118,00 €**)

Recettes : CINQUANTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS et QUATRE VINGT HUIT CENTIMES (**38.061,82 €**)

▶ en **INVESTISSEMENT**

Dépenses : TRENTE SEPT MILLE SIX CENT DIX NEUF EUROS (**37.619,00 €**)

Recettes : CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS et CINQUANTE NEUF CENTIMES (**131.940,59 €**)

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du **BUDGET ATELIER ARTISANAL** et l'**ARRETE** à la somme de :
▶ en **FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes : QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX EUROS (**49.970,00 €**)

▶ en **INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes : CENT QUARANTE HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DEUX EUROS (**148.562,00 €**)

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du **BUDGET BOUCHERIE** et l'**ARRETE** à la somme de :
▶ en **FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes : VINGT HUIT MILLE CENT SOIXANTE EUROS (**28.160,00 €**)

▶ en **INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes : VINGT TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEIZE EUROS et QUATRE-VINGT DEUX CENTIMES (**23.376,82 €**)

Vote des taux d'imposition 2023

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2023 et rappelle les taux 2022.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après avoir étudié les besoins du budget primitif 2023 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition 2023 comme suit :

Taxe Foncier Bâti (TFB)	52,36 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	36,92 %
Taxe d'Habitation	39,86 %
CFE	30,94 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Demande du fond de concours à la CCN

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la Communauté de Commune du Nogentais attribue des fonds de concours pour aider à l'investissement des villages. La CCN propose une enveloppe globale sur la période 2023 – 2027 un montant total de 124 478€ pour la commune de Pont-Sur-Seine.

La CCN précise que pour les communes ayant droit à un fond de concours de plus de 100 000€, les villages ne pourront solliciter plus de la moitié de ce montant par année civile. Mr le Maire précise que ce versement ne pourra être perçu qu'une fois les travaux d'investissement effectués.

Monsieur le Maire précise que ce fond de concours serait une aide supplémentaire pour les travaux prévus pour 2023 pour la salle polyvalente. En effet, ce dernier précise le montant total des travaux qui s'élèvent à 85 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le fond de concours de la communauté de commune du nogentais pour un montant de 60 000€.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Convention terrains SNCF**

Monsieur Albertus se questionne sur le montant versé annuellement pour les terrains où se situent le boulodrome, le parc de jeux et le bâtiment SNCF et estime que l'achat de ces terrains seraient plus rentables pour la commune. M. le Maire précise qu'une demande d'achat a été faite à la SNCF pour l'éventuel achat de ces terrains et que la demande est en cours de traitement.

➤ **Versement de subventions de fonctionnement aux associations**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions de fonctionnement versées aux associations pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
- **PRECISE** qu'à partir de 2024, toute association demandant une subvention supérieure à 200€ devra constituer un dossier en déposant à la mairie le CERFA N°12156*06, et devra suite à cette subvention rendre compte de l'utilisation de ce versement via le dépôt à la mairie du CERFA N°15059*02. Les associations devront également fournir le compte rendu annuel de l'année échue, l'extrait du relevé des comptes à la date de clôture, et les bilans financier et de fonctionnement.

Association Sports et Loisirs Pontois (ASLP)	1.410,00 €
Association Connaissance et Sauvegarde du Patrimoine Pontois (CSPP)	200,00 €
Association Seuil d'Automne de PONT SUR SEINE	150,00 €
Société de Chasse de PONT SUR SEINE	50,00 €
Coopérative Ecole Primaire (OCCE)	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de PONT SUR SEINE	80,00 €
A.V.E.P	500,00 €
Union des Anciens Combattants de PONT SUR SEINE	80,00 €
F.N.A.C.A de NOGENT SUR SEINE	100,00 €
Mission Locale du Nord-Ouest Aubeois de ROMILLY SUR SEINE	100,00 €
L'outil en Main du Nogentais	100,00 €
ADMR de VILLENAUXE LA GRANDE	100,00 €
Union cycliste Nogentaise	100,00 €
ALMEA 10	65,00€
BTP CFA	130,00€
TOTAL	3 665,00 €

ABSTENTION : Mme Liliane CUNIN

➤ **CPI : Décoration de l'Adjudant Fourtier Philippe**

Monsieur Albertus, correspondant Incendie et Secours, informe le conseil municipal que le 19 Mars 2023, suite à la cérémonie au monument aux morts de la commune de Pont-Sur-Seine en hommage à la guerre d'Algérie, M. FOURTIER Philippe, actuel chef de corps du CPI ; a reçu ses galons d'adjudant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.